

Mme CHERIFI Maria

cherifi_maria@yahoo.fr

TD N : 1

Objectif : l'objectif de la matière : étude de textes historiques est principalement d'installer chez l'étudiant une compétence historique.

Texte :

Guillotine, le prix de la liberté

Elle a été utilisée, pour la première fois, le mardi 19 juin 1956, pour l'exécution des martyrs Mohamed Zabana et Abdelkader Ferradj, dans un intervalle de sept minutes.

Pendant la guerre d'indépendance, plus de 2300 condamnations à mort furent prononcées par la "justice" française. D'après le "registre des grâces", consulté en 2001, on dénombre 217 condamnés qui ont été guillotins ou fusillés entre 1956 et 1962, dans un contexte où, en vertu des "pouvoirs spéciaux", la justice militaire prenait le pas sur la justice civile. Ce chiffre est de 350 selon l'historienne Sylvie Thénault. A ce sujet, Jean-Jacques de Felice, adversaire infatigable de la peine de mort, avocat des condamnés à mort algériens, affirme qu'en cinq ans, le nombre d'exécutions a été considérable. Ainsi, François Mitterrand a, en tant que ministre de la justice du gouvernement de Guy Mollet, entre 1956 et 1957, donné son accord pour l'exécution de pas moins de 45 nationalistes algériens. "Sous Mitterrand, la guillotine a fonctionné sans relâche", rapportent de nombreux témoignages sur les exécutions d'Algériens. Le 9 octobre 1981, François Mitterrand obtenait l'abolition de la peine de mort en France. Vingt-cinq ans plus tôt, il approuvait les premières exécutions d'Algériens. L'examen d'archives inédites de la chancellerie¹, qui ont pu être consultées, montre que Mitterrand, dans la majorité des cas, donna un avis défavorable à la grâce des condamnés. "Avis défavorable au recours" ou encore "Recours à rejeter".

Benjamin Stora, spécialiste de l'Algérie contemporaine, dit avoir découvert des documents inédits qui expliquent comment, pendant les 16 mois passés à la tête du département de la justice, Mitterrand a laissé sans broncher couper les têtes des nationalistes algériens, qu'ils aient ou non du sang sur les mains, à l'exemple de Fernand Yveton. Seul français parmi les exécutés, Yveton n'avait pas commis de crime de

sang mais Mitterrand a quand même exigé sa décapitation.

Enfin, le temps n'est-il pas venu pour l'institution judiciaire française de reconnaître que des fautes très graves ont été commises en son nom et qu'il n'appartient pas aux historiens de rétablir seuls la vérité?

**D'après Amar Mansouri
dans la revue El Djeich N° 576, juillet 2011**

EXERCICES :

1. « Elle a été utilisé ... »
A quoi renvoie le pronom souligné ?
2. Complétez le tableau si dessous à partir du texte (que s'est il passé ?)

Dates	Faits d'histoire
19 juin 1956 Entre 1956 et 1962 En 1981	

3. relevez du texte un terme ou une expression appartenant au champ lexical de la peine de mort.
4. « François Mitterrand obtenait l'abolition de la peine de mort »
Le terme souligné signifie : a) la suppression
b) l'instauration
c) l'imposition
d) la préparation
- Recopiez la bonne réponse
5. Complétez l'énoncé si après par les mots suivants :
Leurs recours – prônera – la guillotine - l'exécution.

Sous Mitterrand,.....de condamnés parétait plus fréquente . ces derniers ont , très souvent , vu rejetés par celui qui , vingt-cinq ans après en France ,.....l'abolition de la peine de mort .

6. Dans ce texte, l'auteur veut :
A. rendre hommage
B. témoigner
C. rétablir la vérité

Remarque :

Tous les étudiants sont priés de rendre leurs travaux sur un support électronique à mon adresse e-mail : cherifi_maria@yahoo.fr avant le 31 janvier 2021.